

## Les fiches de conférence du CID

<b>Titre de la conférence</b>	L'action interministérielle chez nos partenaires européens
<b>Date</b>	12/10/2005
<b>Intervenant</b>	Monsieur COINTE, représentants britannique, hollandais et allemand
<b>Rédacteur</b>	CE LEPETZ

### Problématique et idée maîtresse

La problématique européenne occupe une place de plus en plus importante dans les affaires intérieures des pays de l'UE. Ces derniers éprouvent parfois des difficultés dans la coordination de leur action gouvernementale.

L'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont développé chacun, en fonction de leur système politique, un procédé original et unique de coordination de l'action intergouvernementale, permettant de prendre au mieux en compte la problématique européenne.

### Synthèse de la conférence

#### 1- La vision britannique

Le système « anglais » s'articule autour d'un triangle décisionnel composé :

- du **Cabinet Office** (équivalent du SGCI français), organisme de coordination indépendant mais très proche du Premier Ministre, qui est chargé de la « mise à plat » des dossiers en provenance de Bruxelles. Il assure en outre le soutien logistique des réunions et entretient un dialogue permanent avec le foreign office et la représentation britannique à Bruxelles. Il ne prend aucune décision mais son rôle est capital dans la recherche du consensus gouvernemental. Il agit comme un chef d'orchestre.

- du **Foreign Office**, chargé des discussions avec les partenaires et de toutes les négociations en général.

- de l'**UKREP**, représentation du Royaume-Uni à Bruxelles, qui n'est ni plus ni moins qu'une ambassade assurant les négociations sur place. Pour renforcer la coordination dans le domaine européen, un membre de l'UKREP participe à toutes les réunions du cabinet office.

En matière de question européenne, l'implication du gouvernement britannique est collective. La grande force du système repose sur la communication écrite entre les ministres et sur une grande discipline.

#### 2- La vision batave

Le système néerlandais repose sur la culture du consensus (modèle « polder »). Le premier ministre est un primus inter pares qui dispose d'une autorité cachée au sein d'un gouvernement en général de coalition. Il n'impose pas son autorité et n'intervient pas dans le fonctionnement des ministères. Les 16 ministres conservent ainsi une grande liberté de manœuvre, et disposent d'une souveraineté dans tout ce qui touche à la politique de leur ministère. L'équilibre est donc fragile au sein de ce gouvernement ; ce dernier n'a que peu de vision stratégique concernant l'Europe et le consensus est toujours très difficile à trouver et donc à modifier. Le système hollandais est source d'une certaine inertie décisionnelle.

Le ministre des affaires étrangères assure la coordination gouvernementale en tout ce qui touche à l'Europe.

### 3- La vision allemande

Une direction générale des affaires européennes assure au plus près du chancelier allemand la coordination de l'action gouvernementale dans le domaine européen. Mais son action ne porte que sur 5% des dossiers (les plus importants), le reste étant traité par les ministères.

2 ministères assurent la coordination de l'action gouvernementale dans le domaine des affaires européennes :

Le ministère des finances qui assure la gestion de la politique au jour le jour

Le ministère des affaires étrangères qui est responsable de la stratégie allemande.

Chaque ministre est pleinement responsable de son ministère. Il est donc le responsable de la politique européenne dans son domaine. Le chancelier n'intervient pas ou peu dans les affaires des ministères qu'elles soient intérieures ou européennes. Cependant, un litige entre ministres est réglé en conseil des ministres.

Depuis 1986, les Landers pèsent de plus en plus dans les affaires étrangères et donc sur la politique allemande.

L'Allemagne dispose d'une représentation à Bruxelles qui n'est pas liée à la direction générale des affaires européennes à Berlin.

La coordination de l'action gouvernementale en matière européenne est une difficulté pour l'ensemble des gouvernements européens, quel que soit le système politique. Le procédé retenu reflète le niveau d'implication des nations et l'intérêt porté par les gouvernements de ces trois pays à la construction européenne.

### Commentaire du rédacteur

La coordination d'actions est un exercice difficile, même dans « les hautes sphères » du pouvoir. Les 4 intervenants ont reconnu implicitement la difficulté à mener une politique européenne cohérente et coordonnée.

Cette intervention permet de mieux appréhender la problématique européenne au sein de quatre systèmes politiques différents mais aussi les difficultés liées à la construction européenne.

Les 3 intervenants étrangers ont développé simplement, justement et dans un parfait français, leur problématique. La touche humoristique ajoutée à leur intervention a fini de conquérir un auditoire attentif et très intéressé par le sujet.